

VILLAGE DE POINTE-FORTUNE



COLLECTE DE BRANCHES SEMAINE DU <u>10 OCTOBRE 2022</u>

INSCRIPTION OBLIGATOIRE avant le 6 octobre

SVP appelez au 450-451-5178 poste 0 ou par courriel municipalite@pointefortune.ca

QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER :

- Les branches devront être déposées en bordure de la voie publique avant le 10 octobre.
- Vous assurez de laisser libre accès à la voie publique ou trottoir.
- Les branches doivent être disposées dans le même sens (sinon ils ne seront pas ramassées).
- Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 15.24 cm (6 pouces).
- La longueur des branches ne doit pas excéder 0.9144 m (3 pieds).
- Il ne doit pas y avoir de racines ou de terre.
- Les branches jugées excessives pourraient ne pas être ramassées.
- Ne doivent pas être attachées.

NE SERONT PAS RAMASSÉS:

- Souches et bûches.
- Vignes et résidus de jardin.
- Planches de bois et matériaux de construction.

Les branches recueillies seront déchiquetées en copeaux et seront disponibles dans la semaine du 17 octobre, derrière le Pavillon, située au 275 Montée Inter-Provinciale.



VILLAGE DE POINTE-FORTUNE

COLLECTE DE FEUILLES D'AUTOMNE 2022

Cette collecte aura lieu, mercredi 3 novembre 2022

- SACS DE PAPIER OBLIGATOIRES
- AUCUNE LIMITE DE QUANTITÉ DE SACS EN PAPIER, SUR LA BORDURE DE LA RUE
- SE PROCURER LES SACS DE PAPIER DANS LES QUINCAILLERIES ET SUPERMARCHÉS

Valorisez vos feuilles d'automne à la maison!

Utilisez vos feuilles comme paillis. Compostez les feuilles sur votre pelouse.

BON RECYCLAGE

